

« Ces outils nous permettent de communiquer avec nos clients et de répondre à nos obligations professionnelles »

Expert-comptable spécialiste des solutions d'audit, **Benoît-René Rivière** répond à nos questions sur l'usage des technologies informatiques dans la valorisation des missions du commissaire aux comptes.

Vous développez des solutions technologiques en interne. Lesquelles ?

Oui, c'est une démarche mise en place depuis une dizaine d'années. Il s'agit principalement d'applications assurant la formalisation des travaux d'audit comme les orientations de missions, les synthèses. Chaque année nous ajoutons de nouvelles applications. Cette année, nous avons conçu un module qui génère des synthèses à partir de données collectées dans différentes feuilles de travail. C'est une chose que l'on faisait avant manuellement et qui est maintenant en partie automatisée. Je développe aussi des outils d'aide à l'audit de données, destinés par exemple à dresser une cartographie de l'activité comptable de notre client afin de l'alerter notamment sur d'éventuels risques de fraude. Je partage d'ailleurs des pistes de réflexion sur ces domaines sur mon blog personnel www.auditsi.eu.

Vis à vis de l'offre-client ça change quoi ?

La revue du fonctionnement du système d'information n'est pas seulement une nécessité préalable au contrôle des comptes. Elle est aussi l'occasion d'apporter de la valeur ajoutée aux missions d'audit attendue des dirigeants de PME. C'est sur cet aspect que nous devons axer notre effort de communication avec nos clients.

Quels coûts cela représente-t-il pour le cabinet ?

Surtout un coût en temps. Mais ces outils ont été constitués au fil des années, adaptés selon le profil de notre clientèle. Certes, comme toute spécialisation, l'analyse de données représente un investissement important au départ. C'est pourquoi on étend nos prestations à tout un panel de clients chaque année. Cela nous permet de communiquer avec nos clients et de



“

Pour le cabinet c'est surtout un coût en temps ”

Benoît-René Rivière

répondre à nos obligations professionnelles. Plus qu'un coût, c'est un investissement.

Quelles compétences techniques possédez-vous pour mener à bien ces missions de développement ?

Tout d'abord, l'expérience professionnelle acquise en audit et fonctionnement des systèmes d'information. En-

suite, une bonne maîtrise des outils de gestion des bases de données et des langages informatiques. Ces dernières compétences ne s'acquièrent pas lors de la formation initiale. Le développement d'applications automatisées fiables nécessite des compétences pointues en informatique. Toutefois, l'analyse de données en tant que telle ne réclame pas nécessairement des connaissances informatiques aussi importantes ; de simples tableaux croisés dynamiques ou des filtres sont bien souvent suffisants pour auditer des données. ■